

Attestation individuelle de conformité du logiciel SODICAISSE

Volet 1 :

Je soussigné, SEMAT Christian, représentant légal de la société SODIWIN informatique, éditeur du logiciel de gestion de caisse SODICAISSE, atteste que ce logiciel, mis sur le marché à compter du 1er décembre 2017 dans sa version n° 7.2 satisfait aux conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données en vue du contrôle de l'administration fiscale, prévues au 3° bis du I de l'article 286 du code général des impôts.

[J'atteste que la dernière version majeure de ce logiciel ou système est identifiée avec la racine suivante : 7.2 et que les versions mineures développées ultérieurement à cette version majeure sont ou seront identifiées par les subdivisions suivantes de cette racine : 7.2a à 7.9z. Je m'engage à ce que ces subdivisions ne soient utilisées par SODIWIN informatique que pour l'identification des versions mineures ultérieures, à l'exclusion de toute version majeure. Les versions majeures et mineures du logiciel ou système s'entendent au sens du I-C-1 § 340 du BOI-TVA-DECLA-30-10-30.

Fait à Castelnaudary le 17/12/2017

Le Directeur Général

SODiWin Informatique SAS
18 Route du Mas Saintes-Puelles
11400 CASTELNAUDARY
Siret 479 715 989 0001 2784 4651 Z



Il est rappelé que l'établissement d'une fausse attestation est un délit pénal passible de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (Code pénal, art. 441-1). L'usage d'une fausse attestation est passible des mêmes peines.

Volet 2 :

Je soussigné,.....
représentant légal de la société
certifie avoir acquis le, auprès de SODIWIN informatique le logiciel de gestion de caissement mentionné au volet 1 de cette attestation.

J'atteste utiliser ce logiciel de caisse dans sa version 7.2 pour enregistrer les règlements de mes clients depuis le

Fait à Castelnaudary le

Le Client